Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/06/2025 à 08h10
Réference de l'AR : 054-200051134-20250602-2025_035v2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
27 mai 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Rémi VUILLAUME

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Gérard RITZ pouvoir donné à Bernard MULLER
Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL, Christophe SONREL, René WAGNER
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....16
Absents représentés.....5
Absents.....8
Votants.....21

Délibération 2025_035
MOBILITE - Adhésion au groupement pour l'achat de compteur vélo

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
16	*5*	*21*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/06/2025 à 08h10
Réference de l'AR : 054-200051134-20250602-2025_035v2-DE

Annexe : Convention pour la passation d'un accord-cadre pour la fourniture et la pose de matériel de comptage de vélos et piétons sur le réseau cyclable de Meurthe-et-Moselle.

Dans le cadre de son plan vélo adopté en 2022, le Conseil Départemental propose aux collectivités de Meurthe-et-Moselle dotées d'une politique cyclable de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de compteurs vélos et piétons.
Le PETR du Pays du Lunévillois, doté d'un Schéma Directeur Cyclable en 2023, poursuit sa politique cyclable en accompagnant ses EPCI à l'aménagement de tronçons cyclables et en développant des services tels que la location de vélos à assistance électrique, le stationnement sécurisé ou encore en déployant le dispositif « Savoir rouler à vélo » à partir de la rentrée scolaire 2025.

En outre, afin d'évaluer la pratique cyclable sur le territoire du PETR du Pays du Lunévillois, il est proposé d'adhérer au groupement de commande du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la fourniture et la pose de matériel de comptage de vélo et piétons.

D'autres partenaires ont déjà posé des compteurs pour évaluer leur propre politique cyclable comme la Métropole du Grand Nancy (3 compteurs) et la communauté de communes de Moselle et Madon (1 compteur).
Aussi, cette politique d'évaluation de la dynamique des mobilités douces mérite d'être étendue à l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des 6 territoires afin de centraliser les données dans le même outil de partage de l'information. Le Département a donc proposé à ses partenaires de constituer un groupement de commandes. Il s'avère en effet économiquement intéressant de constituer un groupement afin d'obtenir des prix dégressifs selon le volume de compteurs commandés.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE la convention relative au groupement de commandes jointes en annexe
- AUTORISE le président à conclure entre le Département et ses partenaires concernant la passation d'un accord-cadre pour la fourniture et la pose de matériel de comptage de vélos et piétons sur le réseau cyclable de Meurthe-et-Moselle.
- AUTORISE le président à signer cette convention et toutes les pièces utiles et avenants,
- DIT que les dépenses et crédits seront inscrits au budget mobilité 2025 et suivants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juin 2025
Philippe DANIEL,
Président.